

# Guide des services de garde d'enfants à l'intention des parents

## Les services de garde, votre enfant et vous

Chaque année, des milliers de parents inscrivent leurs enfants dans des programmes de services de garde partout au Manitoba. Pour nombre d'entre eux, la décision est difficile car ils ne sont pas sûrs du type de service qu'ils veulent.

Ils veulent toutefois un service qui favorisera le développement physique, affectif, social et intellectuel de leur enfant et, bien sûr, que l'hygiène et la sécurité soient garanties.

Le Manitoba a déjà beaucoup accompli pour voir à ce que tous les établissements de la province répondent à ces exigences de soins de qualité. Sa priorité a d'abord été que les garderies agréées par le Bureau provincial de la garde de jour pour enfants offrent un service de qualité.

Si vous cherchez à faire garder votre fils ou votre fille, vous verrez qu'il existe un grand choix d'établissements clairement définis par la Direction de la garde de jour pour enfants. Vous devez décider tout d'abord quel type de service vous convient le mieux, à vous et à votre enfant.

En parcourant ces pages, vous apprendrez :

- quels types de services sont offerts au Manitoba;
- ce que vous pourriez vérifier quand vous visitez une garderie ou une garderie familiale;
- ce que vous pourriez demander, en tant que père ou mère en quête de services de garde de qualité;
- quelles sont les exigences auxquelles doivent satisfaire les garderies et les garderies familiales pour obtenir une licence délivrée par la Direction de la garde de jour pour enfants du Manitoba.

Imprimez cette section et prenez-la avec vous la prochaine fois que vous visiterez une garderie ou une garderie familiale; elle vous servira de guide.

## Les services de garde au Manitoba

En 1983, le gouvernement du Manitoba déposait la *Loi sur les garderies d'enfants* afin de déterminer quels types de services devraient nécessiter l'octroi d'une licence. La *Loi* et ses règlements visent à garantir que les services offerts en garderies et en garderies familiales agréées respectent les normes minimales prescrites.

Au Manitoba, les services de garde sont offerts principalement par deux types d'établissements : les **garderies** et les **garderies familiales**.

Les garderies offrent les services suivants :

- garde à temps plein;
- garde à temps partiel ou programme de prématernelle;
- garde des enfants d'âge scolaire.

Les services de garde en milieu familial comprennent ce qui suit :

- garderies familiales;
- garderies collectives;
- garderies familiales privées.

Le gouvernement provincial n'offre pas directement des services de garde. Les garderies et les garderies familiales sont toutes gérées par des organismes à but non lucratif, des coopératives de parents, des organismes privés ou des particuliers. Dans tous les cas, elles doivent être agréées. Par ailleurs, le gouvernement provincial verse des subventions à certaines garderies, garderies familiales et garderies collectives. Il verse également une allocation aux familles qui remplissent les conditions requises, qu'elles aient recours aux garderies publiques ou privées et aux garderies familiales agréées.

## Garderies

### **Établissements offrant un service à temps plein pour enfants d'âge préscolaire**

Ces garderies à temps plein fournissent des services de garde aux enfants âgés de trois mois à six ans. Elles répondent aux besoins des parents qui travaillent, font des études et ont de toute façon besoin de faire garder leurs enfants toute la journée. Généralement, ces établissements sont ouverts de 6 h ou 6 h 30 à 17 h 30 ou 18 h. Ils offrent parfois des services de garde en soirée, de nuit ou en fin de semaine.

### **Établissements offrant un service à temps partiel ou un programme de prématernelle**

Les garderies à temps partiel ou les prématernelles offrent des services de garde pour les enfants de moins de six ans. Elles s'adressent aux parents qui, même s'ils restent chez eux, souhaitent donner à leur enfant d'âge préscolaire une expérience enrichissante. Ces programmes durent habituellement deux ou trois heures par jour et sont offerts de deux à cinq jours par semaine.

### **Établissements pour enfants d'âge scolaire**

Ces garderies offrent des services de garde pour les enfants de 6 à 12 ans, en dehors des heures d'école, le plus souvent avant l'école, à midi et après l'école. En général, elles ouvrent aussi lors des journées pédagogiques destinées aux enseignants et pendant les vacances scolaires.

## Garderies en résidence

C'est le nombre d'enfants qui constitue la principale différence entre une garderie et une garderie en résidence; il est beaucoup moins élevé dans cette dernière. Comme dans une garderie, on s'y occupe d'enfants dont les parents travaillent, étudient ou doivent faire garder leurs enfants pour d'autres raisons.

### **Garderie familiale**

Il s'agit d'un service offert dans une maison familiale pour garder huit enfants au maximum. De ceux-ci, cinq au plus ont moins de six ans et trois au plus peuvent avoir moins de

deux ans. Les enfants de la personne qui fournit les services sont inclus dans le nombre total d'enfants.

### **Garderie familiale privée**

Ces services sont également offerts dans une maison familiale. La personne responsable n'a pas besoin d'être agréée et elle peut garder un maximum de quatre enfants de moins de douze ans, dont deux, au plus, ont moins de deux ans. S'il y a plus d'enfants, l'établissement doit absolument être autorisé en tant que garderie familiale agréée.

### **Garderie collective**

Une garderie collective est dirigée par « deux » personnes dans la maison de l'une d'elles. Une garderie collective agréée peut recevoir jusqu'à 12 enfants de moins de 12 ans, dont trois au maximum peuvent avoir moins de deux ans.

## **Délivrance des licences aux garderies et aux garderies familiales**

Les garderies et les garderies familiales doivent renouveler leur licence chaque année. Pour qu'elles soient agréées, elles doivent être évaluées par une coordonnatrice ou un coordonnateur de la Direction de la garde de jour pour enfants de Services à la famille et Logement Manitoba. La licence doit être affichée dans un endroit bien en vue de l'établissement. Les parents devraient savoir qu'il existe trois documents essentiels concernant la licence :

- la licence complète;
- la licence provisoire;
- l'ordre portant conditions.

### **Licence complète**

La licence complète est délivrée pour une période d'un an. Elle indique que la garderie ou la garderie familiale répond aux exigences requises par la *Loi* et ses règlements. La licence spécifie le nombre maximum et l'âge des enfants pouvant être gardés en même temps dans l'établissement.

### **Licence provisoire**

L'affichage d'une licence provisoire dans une garderie ou une garderie familiale indique que celle-ci ne respecte pas les normes requises dans certains domaines. Cela est indiqué sur ce document, de même que le délai, généralement assez court, qui est accordé à l'établissement pour se conformer à toutes les normes. Une fois que les conditions spécifiées dans la licence provisoire ont été réunies, l'établissement peut recevoir une licence complète.

### **Ordre portant conditions**

On envoie un ordre portant conditions à une garderie ou une garderie familiale en cas de violation grave de la *Loi* ou de ses règlements. L'ordre, qui émane de la directrice ou du directeur des services de garderie, nécessite une prise de mesures immédiates dans les domaines mentionnés dans l'ordre portant conditions afin d'amener l'établissement à respecter les normes minimales. Si rien n'est fait pour rectifier la situation, celui-ci peut perdre sa licence.

L'ordre portant conditions mentionne le nom et le numéro de téléphone de la coordonnatrice ou du coordonnateur des services de garderie, qui fournira sur demande tout renseignement complémentaire concernant l'ordre.

## Que rechercher dans une garderie ou une garderie familiale?

Les parents devraient prévoir un peu de temps pour visiter les garderies ou les garderies familiales qui les intéressent. Il est important d'en voir plusieurs pour comprendre les différences qui existent entre les deux types de garderies et d'un établissement à l'autre. Visitez-en le plus possible, même si ces établissements ont de longues listes d'attente au moment de votre visite. Une fois que vous en aurez sélectionné quelques-uns, vous voudrez peut-être y retourner avec votre enfant.

Pour vous aider à vous préparer à ces visites, vous trouverez ci-dessous sept points essentiels à considérer pour évaluer le fonctionnement d'une garderie ou d'une garderie familiale : impression générale, programme quotidien, maîtrise du comportement, hygiène, alimentation et sécurité, mobilier et matériel éducatif, formation du personnel et ratios personnel-enfant et principes de gestion. Quelques explications de ces divers points vous aideront à préparer des questions pertinentes pour votre visite.

### Impression générale

Quand vous visiterez une garderie ou une garderie familiale, vous vous en ferez immédiatement une idée, juste en regardant autour de vous. Voici quelques éléments à considérer au cours de votre première visite :

- L'établissement est-il propre et sûr?
- Les enfants ont-ils l'air heureux et enthousiastes de faire ce qu'ils font?
- Les adultes ont-ils l'air chaleureux? Semblent-ils à l'écoute des besoins des enfants dont ils s'occupent?
- La garderie ou la garderie familiale semble-t-elle assez grande pour le nombre d'enfants qui la fréquentent?
- La licence est-elle affichée dans un endroit bien en vue?
- Le menu du jour, les horaires des employés et les programmes d'activités quotidiennes sont-ils affichés à l'intention des parents?
- Le matériel éducatif est-il en bon état?
- Y a-t-il un espace extérieur permettant aux enfants de faire des activités?
- Y a-t-il suffisamment de toilettes et de locaux pour faire la sieste?

### Programme quotidien

Le programme quotidien de la garderie ou de la garderie familiale devrait comprendre toutes sortes d'activités bien planifiées et équilibrées pour votre enfant. Il devrait être souple et comporter des périodes de jeu, des collations et parfois le repas du midi, une sieste ou une période de repos, et des jeux en extérieur. Il doit y avoir, pendant la journée, des activités individuelles et des activités en petit groupe, des périodes d'activité physique et d'autres plus tranquilles. Le programme devrait convenir au niveau de développement de votre enfant.

Les jeux devraient comporter quotidiennement des activités d'acquisition du langage et des habiletés intellectuelles et des activités de développement physique, social et affectif.

Avant l'octroi de la licence par la Direction de la garde de jour pour enfants, les garderies doivent soumettre une description de leur programme accompagnée de ce qu'elles considèrent être leurs buts et leurs objectifs. Cette description permet de voir quelle est la philosophie du programme qui correspond aux points de vue des responsables. Toutes les politiques doivent prévoir une façon d'intégrer les parents à leurs activités.

Tous les établissements agréés doivent afficher, à l'intention des parents, le programme des activités quotidiennes.

Voici quelques questions que vous voudrez peut-être poser afin de mieux comprendre le type de programme offert par la garderie ou la garderie familiale :

- Quels sont les buts et objectifs de l'établissement par rapport aux enfants et aux parents?
- Quels types d'activités quotidiennes y pratique-t-on (par ex. : activités créatives, musique, théâtre, activités scientifiques, lecture)?
- Quelle est la politique concernant les périodes de repos et l'apprentissage de la propreté?
- Comment incorpore-t-on le jeu libre dans le programme?
- À quel moment de la journée les enfants jouent-ils dehors?
- Qu'attend l'établissement des parents?

### **Politique de maîtrise du comportement**

Pour obtenir leur licence, les garderies ou les garderies familiales doivent avoir une politique de maîtrise du comportement. Cette politique doit être connue du personnel et des parents qui ont des enfants inscrits dans l'établissement.

Les règlements provinciaux stipulent qu'il est interdit de recourir aux châtiments corporels comme les fessées, à la violence verbale ou psychologique, et de refuser à un enfant de satisfaire à ses besoins physiques.

Les établissements qui savent s'y prendre ont trouvé toute une gamme d'autres méthodes de discipline que celles-là. Ils remettent aux parents un exemplaire des politiques de maîtrise du comportement du programme. Celles-ci décrivent de quelle manière ces mesures seront appliquées aux enfants et comment l'établissement compte contrôler l'enfant lorsque son comportement devient inacceptable.

### **Hygiène, alimentation et sécurité**

Un certain nombre de règlements régissent les questions d'hygiène dans les établissements de garde d'enfants. Ils traitent généralement de la distribution des médicaments, des mesures que la garderie ou la garderie familiale doit prendre au cas où un enfant serait atteint d'une maladie contagieuse, des lignes directrices concernant la présence d'animaux dans l'établissement, des méthodes d'élimination des couches et de l'obligation de prévoir des trousse de premiers soins dans chaque établissement.

Tous les travailleurs des services à l'enfance qui travaillent dans une garderie ou une garderie familiale devraient avoir reçu une formation en soins d'urgence et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) spécifique à la tranche d'âge des enfants dont ils s'occupent.

La garderie ou la garderie familiale doit mentionner l'horaire des repas et des collations. Si un enfant reste dans un établissement trois heures ou plus, il doit recevoir une collation; s'il reste plus de six heures, il doit recevoir un repas nourrissant (voir le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*) et deux collations.

Les parents devraient regarder les menus, qui doivent être affichés dans un endroit bien en vue, afin de voir les types de repas et de collations que l'on donne à leurs enfants. Dans certains cas, la garderie ou la garderie familiale peut demander aux parents de fournir les repas et les collations pour leurs enfants.

Les parents devraient aussi être informés des mesures de sécurité prévues par la garderie ou la garderie familiale. Les procédures d'urgence et les mesures à prendre par le personnel en cas d'urgence devraient aussi être affichées dans un endroit bien en vue.

Voici quelques questions concernant l'hygiène, l'alimentation et la sécurité que les parents pourraient poser aux responsables des garderies et des garderies familiales :

- Quels genres de repas ou de collations sert-on?
- Les parents doivent-ils fournir la nourriture de leur enfant?
- Peut-on envoyer son enfant à la garderie ou à la garderie familiale s'il est malade?
- Quelles sont les mesures de sécurité prévues pour garantir la sécurité des enfants dans l'établissement, lorsqu'ils jouent dehors et durant les promenades?
- Que fait l'établissement en cas d'urgence, de maladie, d'accident ou d'incendie?
- Quelles politiques l'établissement a-t-il pour contribuer à garantir l'hygiène et la sécurité des enfants qui ont des allergies mettant leur vie en danger (anaphylaxie)?

## **Mobilier et matériel éducatif**

Le mobilier d'une garderie ou d'une garderie familiale peut varier selon le type de garde envisagé.

Le mobilier d'une garderie pour enfants d'âge scolaire ou pour enfants en bas âge sera différent de celui d'une garderie d'enfants d'âge préscolaire ou d'une garderie familiale. On pourra trouver des meubles tels que des tables, chaises, chaises hautes, sièges pour bébés, parcs pour enfants et berceaux, lits de camp et matelas.

Dans les garderies, le matériel éducatif est souvent réparti par centres d'apprentissage : le coin des activités créatives, des sciences, du théâtre, des cubes, des livres, la section réservée au développement des grands muscles, le carré de sable, le bac d'eau, la table pour les petits jouets, le coin des jeux de construction. Il doit y avoir un certain nombre de jouets à la disposition des enfants et ces derniers doivent y avoir accès.

Dans les garderies familiales, on peut s'attendre à trouver la même gamme de jouets, mais habituellement ils ne sont pas regroupés de la même façon que dans une garderie, car il faut réserver de l'espace pour les autres activités familiales.

Voici le genre de questions que vous pourriez poser :

- Les parcs et les berceaux respectent-ils les normes de sécurité actuelles?
- Quel genre de matériel avez-vous et pourquoi est-il regroupé de cette manière?

- Les enfants utilisent-ils ce matériel tous les jours?
- De quelle manière ce matériel aide-t-il les enfants dans leur apprentissage?

## Formation du personnel et ratios personnel-enfants

Les enfants qui sont gardés par des éducateurs de la petite enfance compétents vivront une expérience profitable hors de chez eux.

La Direction de la garde de jour pour enfants du Manitoba a établi une classification pour les employés des garderies. Cette classification est la suivante : aide des services à l'enfance (ASE), éducateur des jeunes enfants (É.J.E.) de niveau II ou III. Les deux tiers des travailleurs des services à l'enfance en garderies préscolaires doivent détenir une formation d'É.J.E. de niveau II ou III. Une personne classifiée au niveau É.J.E. II ou III a suivi une formation spécifique en services de garde ou a donné une preuve incontestable de ses compétences pour la garde d'enfants. La moitié du personnel des garderies offrant des services à temps partiel ou des prématernelle et des garderies pour les enfants d'âge scolaire, doit être de niveau É.J.E. II ou III. Les garderies qui n'ouvrent que trois jours par semaine ou moins doivent seulement avoir une personne de niveau É.J.E. II ou III pour 30 enfants.

Les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial n'ont pas nécessairement besoin d'occuper un poste classifié. Cependant, la Direction des services de garde devra évaluer qu'ils possèdent les compétences requises pour assurer la garde de jeunes enfants à leur domicile. Les nouveaux fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial auxquels on délivre une licence après janvier 2003 doivent terminer, dans l'année qui suit l'obtention de leur licence, un cours de formation homologuée sur l'éducation de la petite enfance ou sur la garde d'enfants en milieu familial.

Le nombre de membres du personnel chargés de s'occuper des enfants, que l'on appelle ratio personnel-enfants, joue un rôle important dans le fonctionnement quotidien d'une garderie. Les règlements provinciaux spécifient quel devrait être ce ratio pour des enfants de différents groupes d'âge. Les fournisseurs de services de garde d'enfants en milieu familial doivent limiter le nombre d'enfants selon les groupes d'âge. Le nombre total d'enfants et leur âge sont indiqués sur la licence.

Voici quelques questions que vous pourriez poser sur les qualifications du personnel et le ratio personnel-enfants, à l'occasion d'une visite :

- Quelle est l'expérience du personnel ou du fournisseur de services de garde d'enfants?
- Quelle formation scolaire ces personnes ont-elle reçue?
- De combien d'enfants une personne s'occupe-t-elle à n'importe quel moment de la journée?

## Principes de gestion

Les principes de gestion traitent des points suivants : dossiers consignants des renseignements sur les enfants, grille tarifaire, paiements des frais, règles régissant l'organisation quotidienne de la garderie ou de la garderie familiale.

Les dossiers de renseignements sur l'enfant contiennent les renseignements suivants : nom, adresse et numéro de téléphone de l'enfant, nom des tuteurs légaux, liste des personnes que l'on peut rejoindre en cas d'urgence, nom des personnes autorisées à venir chercher

l'enfant, divers renseignements sur la santé de l'enfant, son niveau de développement physique, psychologique et affectif ou sur tout état affectif susceptible d'avoir des répercussions sur les soins donnés à l'enfant dans la garderie ou la garderie familiale.

Il est important que les parents comprennent bien les règles de la garderie ou de la garderie familiale en matière de frais et comment ils doivent procéder pour leur paiement. Plusieurs de ces établissements s'occupent d'enfants dont les parents reçoivent une allocation. En fonction de leur revenu global, certaines familles peuvent recevoir une allocation pour les aider à payer les frais de garde de leurs enfants.

Les questions qui suivent peuvent vous aider à comprendre les règles des garderies ou des garderies familiales en matière de paiement des frais et de contrôle des présences :

- De quelle heure à quelle heure l'établissement est-il ouvert?
- Combien coûte la garde d'un enfant? Y a-t-il d'autres frais?
- Les parents ont-ils le droit de recevoir une allocation?
  - Comment paie-t-on les frais?
  - À quel moment?
  - Doit-on payer en liquide ou par chèque?
- Quand les reçus sont-ils émis?
- Doit-on payer les jours où l'enfant est malade, absent ou en vacances?
- Quel est le préavis à donner en cas d'absence ou de vacances ou si l'on veut retirer son enfant de l'établissement?

## Comment faire une demande d'allocation

La première étape consiste à demander à l'établissement que vous avez retenu s'il accepte des enfants subventionnés par le gouvernement provincial. Un bon nombre de garderies et de garderies familiales peuvent accepter des enfants dont les parents ont besoin d'aide financière pour payer les frais de garde de leurs enfants.

Pour recevoir l'allocation, les parents doivent dire pourquoi ils ont besoin de faire garder leurs enfants. Peut-être travaillent-ils, ou bien ils suivent une formation, sont inscrits dans une école ou une université, cherchent du travail ou bien ont des besoins sociaux ou médicaux particuliers.

Le montant de l'allocation est déterminé d'après d'une formule qui tient compte du revenu familial global, des montants déductibles, du nombre d'enfants à garder et du nombre de jours par semaine où ils devront être gardés.

La garderie ou le fournisseur de services de garde en milieu familial vous remettra sur demande un formulaire de demande d'allocation pour garde d'enfants. On vous informera par écrit du montant qui vous est alloué.

Ou bien vous pouvez obtenir une évaluation en ligne de votre admissibilité et même aussi présenter une demande d'allocation sur notre site Web à l'adresse suivante : [www.gov.mb.ca/gardedenfants](http://www.gov.mb.ca/gardedenfants). Suivez les liens à gauche de l'écran.

## Programme destiné aux enfants souffrant d'incapacités

L'établissement que fréquente votre enfant a peut-être droit à de l'aide dans le cadre du Programme destiné aux enfants souffrant d'incapacités.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre bureau le plus proche de chez vous et demandez à parler à une coordonnatrice ou un coordonnateur des services de garde. Cette personne peut vous informer de l'aide offerte et de la façon de l'obtenir.

## Conseils aux parents qui font garder leurs enfants

Votre engagement vis-à-vis de la garde de vos enfants ne se termine pas une fois que vous avez trouvé un établissement qui vous convient. Vous avez aussi votre place à la garderie ou au foyer familial du fournisseur de services de votre enfant.

La *Loi* qui régit les établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire et les garderies à temps partiel subventionnés par le gouvernement provincial exige que des parents siègent au conseil d'administration de la garderie et qu'ils soient membres de la corporation. Les garderies privées ont parfois aussi un conseil d'administration, mais elles devraient au moins avoir un comité consultatif de parents.

Participez! Faites preuve d'un vif intérêt pour ce que fait votre enfant quotidiennement. Parlez avec la directrice ou le directeur de la garderie, le personnel ou le fournisseur de services de garderie familiale, et tenez-vous au courant des progrès de votre enfant et de ce qui se passe dans l'établissement qu'il fréquente.

## Pour avoir de plus amples renseignements

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur la garde d'enfants et l'aide financière, veuillez communiquer avec l'un des bureaux ci-dessous :

### Winnipeg

114, rue Garry, bureau 102  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1  
945-2197  
945-0776  
Appels sans frais : 1 888 213-4754

.....

### Région du Centre Sud

63B, rue Stephen  
Morden (Manitoba) R6M 1Z6  
822-2865 ou 822-2868

.....

### Région d'Entre-les-Lacs

Centre de santé mentale de Selkirk  
Administration Building, 3<sup>e</sup> étage  
825, avenue Manitoba  
C.P. 9600  
Selkirk (Manitoba) R1A 2B5  
785-5107

.....

### Région des parcs

Immeuble provincial de Dauphin  
27, 2<sup>e</sup> Avenue Sud-Ouest  
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5  
622-2344

.....

### Région du Nord

143, rue Main, bureau 102  
Flin Flon (Manitoba) R8A 1K2  
687-1723 (Flin Flon)  
627-8208 (The Pas)

### Région de l'Ouest

Immeuble provincial de Brandon  
340, 9<sup>e</sup> Rue  
Brandon (Manitoba) R7A 6C2  
726-6336  
Appels sans frais : 1 800 230-1885

.....

### Thompson

59, chemin Elizabeth, Boîte 5  
Thompson (Manitoba) R8N 1X4  
677-7275

.....

### Région du Centre

Immeuble provincial de Portage-la-Prairie  
25, rue Tupper Nord  
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3K1  
239-3121

.....

### Région de l'Est

Immeuble provincial de Beauséjour  
20, 1<sup>ère</sup> Rue Sud  
Beauséjour (Manitoba) R0E 0C0  
268-6160

.....

### Centre de services bilingues

#### Région Rivière Rouge

467, rue Sabourin, C.P. 209  
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba) R0A 1V0  
433-2576

.....

Mise à jour : le 14 janvier 2003